



Quédillac

*Chaque habitation
a désormais son numéro*



Bulletin municipal n°53

Juillet 2015





Sommaire

Zoom

p. 4 et 5

- La numérotation des résidences en campagne

Vie municipale

6 à 15

- Comptes rendus des conseils municipaux
- Budget 2015
- Bibliothèque / Médiathèque
- A propos des impôts locaux
- Défibrillateur
- Nouveau podium
- Projets en cours
- Nouvelles limitations de vitesse

Vie communautaire

16

- Transport à la demande
- Service jeunesse

Vie scolaire

17

- École Saint Joseph

Vie associative

18 à 24

- Familles Rurales
- SEPQ - Section Twirling
- SEPQ - Section Football
- SEPQ - Section Volley-ball
- SEPQ - Section Cyclo
- Union Pongiste Médréac - Quédillac
- A.A.P.P.M.A. - Pêcheurs de Haute Rance
- SEPQ - Section batterie fanfare
- Bibliothèque et cyber
- AFN
- Football Table Quédillacais

Vie locale

25 à 27

- État civil
- Urbanisme
- Noces d'or
- Le JAVA'S
- Le Relais de la Rance
- Repas du CCAS
- Banquet des classes 5
- Bruit de voisinage
- Animaux en divagation
- Piscine
- Forum des associations
- Calendrier des fêtes



Edito

La première année de notre mandat vient de s'écouler, le temps pour moi de vous adresser un premier bilan en toute transparence et dans le respect de la confiance que vous nous avez accordée.

La récente rencontre du 6 juin avec notre population rurale a vu se concrétiser un premier projet sur l'Adressage. Chacun d'entre vous dispose maintenant d'un numéro mais, bien entendu, l'efficacité du dispositif passe obligatoirement par la pose de cette plaque à l'endroit que vous jugerez le plus adapté et surtout le plus visible. Je vous y invite avec insistance pour les raisons clairement évoquées lors de l'intervention des responsables de la Poste qui, je l'espère, vous ont tous convaincus de l'utilité de notre initiative commune.

Trois autres dossiers sont actuellement dans la phase administrative de leur réalisation. Il s'agit de la restructuration de la mairie, du diagnostic sanitaire de l'église et de la mise aux normes de la station d'épuration.

Les projets de redimensionnement du pôle culturel et de rapprochement de la cantine de l'école demeurent en attente de maîtrise foncière.

Dans le cadre du budget voté, comme chaque année au mois de mars et présenté dans ce bulletin, les élus ont décidé de recourir à l'effort fiscal. Cela va se traduire par une légère augmentation des taux communaux, décision qui, bien entendu, participera positivement à la qualité et à la réussite de nos projets.

Je vous invite donc à découvrir ce nouveau bulletin municipal semestriel, outil de communication qui sera prochainement complété par un site internet actuellement en reconstruction.

Bonne saison estivale à tous.

*Votre Maire,
Hubert LORAND.*



La numérotation des résidences en campagne

Depuis quelques semaines, toutes les habitations de notre campagne possèdent un numéro.

Lors de la remise officielle à la salle polyvalente, le samedi 6 juin, vous avez reçu une plaque en tôle acier émaillée, équipée d'œillets pour éviter les écaillages au moment de la pose. Le numéro qu'elle porte devra être ajouté à votre adresse personnelle et communiqué à tous vos correspondants. A cette fin, La Poste met à votre disposition des formulaires pour adresser vos nouvelles coordonnées aux différents organismes (banques, EDF, Téléphonie, etc...).

La plaque elle-même ne doit pas rester dans un tiroir. Il convient de la fixer dans un endroit bien visible de toutes les personnes censées vous rendre visite (boîte aux lettres, pilier de portail...), dans le but de rendre plus facile le travail des facteurs, des livreurs, des pompiers, des services effectuant le relevé des compteurs et, dans le pire des cas, du SAMU. En effet, il faut prendre conscience que la numérotation diminue considérablement le temps d'intervention des secours. Choisir la numérotation continue, personnalisée et unique, permet ainsi aux intervenants de se diriger directement vers la personne en attente d'aide, et cela le plus rapidement possible. Chacun le sait : les minutes gagnées peuvent parfois sauver des vies.



Zoom

Comment avons-nous procédé ?

Ne soyez pas surpris d'avoir été doté d'un numéro à trois chiffres. Le choix est volontaire, afin de rendre le dispositif pérenne. A l'avenir, c'est en effet le numéro de chaque habitation qui primera, en lien directe avec la géolocalisation qui s'impose partout.

La commune a été divisée en 7 axes principaux : route de Médréac, route de St- M'Hervon, route de Montauban, route de Le Crouais, route de St-Méen, route de la Gérardais-Gaudichais, et route de St- Jouan.

Dans un souci de cohérence et de clarté, il faut savoir que chaque zone s'inscrit dans une centaine particulière. Depuis les 100, route de Médréac jusqu'aux 700, route de Saint-Jouan. A l'intérieur de chaque centaine, l'ordre d'attribution des numéros respecte le sens ordonné que suivent les aiguilles d'une montre.



AXE	ROUTE de	Nombre de Résidences	Nombres Impairs	Nombres Pairs
100	Médréac	38	101 à 131	102 à 152
200	Saint-M'Hervon	47	201 à 247	202 à 254
300	Montauban	61	301 à 391	302 à 362
400	Le Crouais	26	401 à 441	402 à 432
500	Saint-Méen-Le-Grand	62	501 à 581	502 à 562
600	Gérardais/Gaudichais	49	601 à 629	602 à 688
700	Saint-Jouan	16	701 à 707	702 à 726

Séance du 22 janvier 2015

Église

Appel d'offres pour étude diagnostique

L'objectif de cette étude est de localiser les secteurs problématiques et d'établir par la suite un programme pluriannuel de travaux par ordre de priorité. Elle permettra de mettre l'ouvrage en sécurité tant à l'égard des usagers que de l'édifice lui-même.

Monsieur le Maire précise que l'étude sanitaire préalable aux travaux et les travaux de l'Église sont éligibles au Fonds de Solidarité Territoriale (dispositif de soutien aux collectivités par le Département), à hauteur de 20 % modulé de subvention, soit 29,60 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de lancer un appel d'offres relatif à l'étude du diagnostic général de l'Église.
- SOLLICITE une demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale

Projet de restructuration et d'extension de la mairie

Monsieur le Maire rappelle le projet de restructuration et d'extension de la mairie. Ce projet est rendu indispensable notamment pour permettre de meilleures conditions d'accueil du public, mais aussi de meilleures conditions de travail du personnel. Ce projet devra améliorer les performances énergétiques du bâtiment mais aussi respectera les normes d'accessibilité et de réglementation thermique.

L'enveloppe financière prévisionnelle établie sur la base d'une étude de faisabilité est de 300 000 € HT. Ce programme peut bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (Etat : 40 %) et du Plan exceptionnel de Relance (Département : 20 % modulé)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire :

- à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre,
- à solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R.2015,
- à solliciter une subvention au titre du Plan de Relance.

S.D.E 35 (Syndicat département d'énergie 35)

Rapport d'activités 2013

Le conseil municipal PREND ACTE du rapport d'activités du SDE35, pour l'exercice 2013.

Adhésion au groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et accords-cadres

Les tarifs réglementés jaunes et verts seront supprimés au 1er janvier 2016. Les collectivités doivent donc sans

tarder mettre en concurrence les différents fournisseurs conformément aux règles de la commande publique.

Afin de maîtriser au mieux les aspects techniques et économiques de ces changements, le SDE35 lance un groupement de commandes de fourniture d'électricité pour les sites de puissance supérieurs à 36 kVA (site concerné : station d'épuration).

Le groupement de commandes lancé par le SDE35 est ouvert aux collectivités d'Ille-et-Vilaine. Il vise à obtenir des offres compétitives en mutualisant les besoins. Il déchargera ses adhérents des procédures d'appels d'offres et de notification des marchés. Chaque adhérent paiera l'électricité qu'il aura consommée, sur la base des prix négociés dans l'appel d'offres global.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'électricité,
- d'autoriser l'adhésion de la Commune de Quédillac au groupement de commandes de fourniture d'électricité ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement ;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Quédillac.

Séance du 12 février 2015

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Désignation du bureau d'études pour l'étude diagnostique des réseaux

Suite à la décision du 4 décembre 2014 de lancer un appel d'offres relatif à l'étude diagnostique des réseaux « eaux usées ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité RETIENT le bureau d'Études HYDRATEC de Rennes pour la somme de 11 950 € HT.

FONCTION PUBLIQUE

Renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires

Le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel conclu avec la CNP Assurances arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré MANDATE le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte. Les risques à couvrir concernent les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL, les agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires.

Vie municipale

Séance du 27 février 2015

FINANCES LOCALES

Comptes administratifs 2014 du budget principal et des budgets annexes

- Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur André MASSARD, premier adjoint,
- après s'être fait rappeler les crédits ouverts lors du vote du Budget Primitif 2014,
 - après énumération des décisions modificatives budgétaires de l'exercice,
 - vu les mandats et titres émis au cours de l'année 2014, en section de fonctionnement et en section d'investissement,
 - après en avoir délibéré, (Mr le Maire ne prenant pas part au vote)

Budget « COMMUNE »				
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2014 (Hors restes à réaliser)				
	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement Exercice 2014	Résultats de l'exercice 2014	Résultats cumulés de clôture au 31/12/2014
Investissement	124 735,62 €	0,00 €	-149 159,02 €	-24 423,40 €
Fonctionnement	165 756,02 €	165 756,02 €	183 521,12 €	183 521,12 €
TOTAL	290 491,64 €	165 756,02 €	34 362,10 €	159 097,72 €

- constate un déficit cumulé de -24 423,40 € en section d'investissement à la clôture de l'exercice,
- constate un excédent cumulé de 183 521,12 € en section de fonctionnement à la clôture de l'exercice,
- approuve à l'unanimité le compte administratif dont les résultats sont repris ci-après :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	613 298,00 €	796 819,12 €
Investissement	400 815,50 €	376 392,10 €

Budget « ASSAINISSEMENT				
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2014				
	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement Exercice 2014	Résultats de l'exercice 2014	Résultats cumulés de clôture au 31/12/2014
Investissement	13 387,26 €	0,00 €	-7 941,95 €	5 345,31 €
Fonctionnement	28 252,01 €	28 252,01 €	17 950,51 €	17 950,51 €
TOTAL	41 539,27 €	28 252,01 €	10 008,56 €	23 295,82 €

- constate un excédent cumulé de 5 345,31 € en section d'investissement à la clôture de l'exercice
- constate un excédent cumulé de 17 950,51 € en section de fonctionnement à la clôture de l'exercice,
- approuve à l'unanimité le compte administratif dont les résultats sont repris ci-après :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	21 981,34 €	39 931,55 €
Investissement	47 886,74 €	53 232,05 €

Budget «S.P.A.N.C.» (Service Public d'Assainissement Non Collectif)				
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2014				
	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement Exercice 2014	Résultats de l'exercice 2014	Résultats cumulés de clôture au 31/12/2014
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	1 444,53 €	0,00 €	-427,57 €	1 016,96 €
TOTAL	1 444,53 €	0,00 €	-427,57 €	1 016,96 €

- constate un résultat cumulé de 0,00 euros en section d'investissement à la clôture de l'exercice,
- constate un excédent cumulé de 1 016,96 € en section de fonctionnement à la clôture de l'exercice,
- approuve à l'unanimité le compte administratif dont les résultats sont repris ci-après :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 819,67 €	2 836,63 €
Investissement	0,00 €	0,00 €

Vie municipale

Budget « LOTISSEMENT LES FORGES » RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2014				
	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement Exercice 2014	Résultats de l'exercice 2014	Résultats cumulés de clôture au 31/12/2014
Investissement	94 919,92 €	0,00 €	97 500,94 €	192 420,86 €
Fonctionnement	745,44 €	0,00 €	-0,12 €	745,32 €
TOTAL	95 665,36 €	0,00 €	97 500,82 €	193 166,18 €

- constate un excédent cumulé 192 420,86 € en section d'investissement à la clôture de l'exercice,

- constate un excédent cumulé de 745,32 € en section de fonctionnement à la clôture de l'exercice,

- approuve à l'unanimité le compte administratif dont les résultats sont repris ci-après :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	222 979,58 €	223 724,90 €
Investissement	219 079,14 €	411 500,00 €

Approbation des comptes de gestion 2014 du budget principal et des budgets annexes

Le Conseil Municipal de Quédillac,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'année 2014 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il n'y a aucune reprise à effectuer ;

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

DOMAINE DE COMPÉTENCE

Transfert de compétence au SDE35* : Infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (*Syndicat Départemental d'Énergie 35)

Considérant que le SDE35 souhaite engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 3.3.5 des statuts du SDE35, le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » suppose les délibérations concordantes du Comité syndical et de l'organe délibérant du membre,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

• Approuve le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE35 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

• Accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'adoptées par le Comité syndical du SDE35 dans sa délibération du 4 février 2015.

• Met à disposition du SDE35, à titre gratuit, les terrains nus ou aménagés nécessaires à l'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques ».

• Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.

• S'engage à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement au moins pour un temps donné (via l'utilisation du disque bleu par exemple) aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

Séance du 26 mars 2015

FINANCES LOCALES

Affectation des résultats 2014

Vu les comptes administratifs 2014, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE d'affecter les résultats de l'exercice comme présentés ci-dessous.

BUDGET COMMUNE

Fonctionnement : + 183 521,12 €
affectation au c/1068 - recettes d'investissement

Investissement : - 24 423,40 €
report au c/002 – dépenses d'investissement

BUDGET ASSAINISSEMENT

Exploitation : + 17 950,51 €
affectation au c/1068 - recettes investissement

Investissement : + 5 345,31 €
report au c/001 – recettes d'investissement

BUDGET S.P.A.N.C

Fonctionnement : + 1 016,96 €
report au c/002 recettes d'exploitation

BUDGET LES FORGES

Fonctionnement + 745,32 €
report au c/002 – recettes de fonctionnement

Investissement + 192 420,86 €
report au c/001 – recettes d'investissement

Vote du budget principal et des budgets annexes 2015

BUDGET COMMUNE

Au chapitre, en section de fonctionnement,
la somme de : 775 948 €

A l'opération, en section d'investissement,
la somme de : 417 269 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation : 43 798 €

Section d'investissement : 210 791 €

BUDGET S.P.A.N.C

Section d'exploitation : 4 674 €

BUDGET LES FORGES

Section de fonctionnement : 133 255 €

Section d'investissement : 290 500 €

Mairie - Désignation du maître d'œuvre pour le projet d'extension, de rénovation et de mise aux normes accessibilité

Un avis d'appel d'offres public à la concurrence a été publié dans la presse (journal Ouest-France, éditions d'Ille- et-Vilaine et Côtes-d'Armor datées du 11 février 2015) concernant la maîtrise d'œuvre du projet d'extension, de restructuration et de mise aux normes d'accessibilité de la mairie.

Suite à l'analyse des offres réalisée par la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité RETIENT le bureau d'Etudes Alain LE BOURLAIS situé à Plouër sur Rance pour 14 300 € HT.

Mairie - Ordinateur

En raison de la nécessité d'acquérir un nouvel ordinateur pour le service administratif de la Mairie, le conseil municipal ACCEPTE la proposition de la SARL POUZET Jean-Jacques, pour la somme de 1 125 € HT.

Salle polyvalente - podium

Au vu de la nécessité de changer le podium de la Salle Polyvalente, celui existant n'étant plus aux normes de sécurité, le conseil municipal CHOISIT la société MEFRAN Collectivités de Campénéac pour la somme de 6 525 € HT.

Urbanisme - Création d'un service commun et signature de la convention

La loi ALUR met fin au 1er juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction du droit des sols, pour toutes les communes compétentes dès lors qu'elles appartiennent à une communauté de 10 000 habitants et plus.

Dans ce cadre, et pour assurer de façon cohérente et rationnelle l'instruction du droit des sols, il est envisagé une mutualisation des moyens à l'échelle du territoire de la communauté de communes pour les communes compétentes, hors pôles de centralité.

M. le Maire rappelle que l'alinéa 1 de l'article L 5211-4-2 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) précise : « En dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs communes membres peuvent se doter de service commun ».

Ainsi, conformément aux dispositions applicables en la matière, une convention définissant l'organisation administrative de ce service, les modalités de fonctionnement et de calcul de la contribution de chacune des parties, a été élaborée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE la création du service commun d'instruction du droit des sols à compter du 1er avril 2015 ;

- ADHERE à ce service commun ;
- VALIDE les termes de la convention définissant l'organisation administrative de ce service, les modalités de fonctionnement et de calcul de la contribution de chacune des parties du service commun ADS ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Séance du 16 avril 2015

Église - Choix d'un maître d'œuvre pour étude diagnostique

Un avis d'appel d'offres public à la concurrence a été publié dans la presse (journal Ouest-France, éditions d'Ille-et-Vilaine et Côtes-d'Armor datées du 13 février 2015) concernant la maîtrise d'œuvre pour la mission de diagnostic de l'Église.

Suite à l'analyse des offres réalisée par la commission d'appel d'offres,

A l'unanimité, le conseil municipal RETIENT l'architecte Mme PROUX Catherine située à Rennes pour 13 650 € HT (études comprises : BET Structures, Economiste, BET Fluides).

Signalisation des villages Proposition de prix

Dans le cadre de la charte d'engagement signée entre la Commune, la Poste et le SDIS, en date du 20 novembre 2014 et après avoir sillonné la campagne, le choix du numérotage des hameaux par centaine a été validé (7 axes ont été définis).

La commission « cadre de vie » réunie le 17 février, a étudié différentes propositions de choix et de prix pour la numérotation ;

A l'unanimité, le conseil municipal CHOISIT :

- la société LACROIX Signalisations de Vannes pour la somme totale de 2 879,69 € HT

Le choix de la couleur (écriture bleue sur fond beige) a été validé à la majorité.

Personnel - Convention : Missions facultatives du centre de gestion 35

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.

L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières. Cette convention est complétée par des conditions particulières d'utilisation pour certaines missions.

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 35.

• Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante DÉCIDE d'autoriser le Maire à signer la convention cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine, ainsi que les actes subséquents.

Personnel - Adjoint d'animation conditions de recrutement

Au vu du départ de Sara, adjoint d'animation à l'espace culturel,

Au vu de la gestion bibliothèque qui va devenir municipale,

Les conditions de profil du prochain poste sont à revoir.

Le poste d'adjoint d'animation ne correspondrait plus forcément à la réalité puisque la majorité du temps du poste à occuper sera la bibliothèque : Le grade d'adjoint du patrimoine 2ème classe serait plus approprié.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

• Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE

- La suppression de l'emploi d'adjoint d'animation 2ème classe, à temps non-complet à raison de 28/35ème à l'espace culturel, et

- La création d'un emploi d'adjoint du patrimoine 2ème classe, à temps complet relevant de la catégorie C à l'espace culturel à compter de début septembre 2015.

Séance du 28 avril 2015

Domaine de compétences - Communauté de communes Saint Méen-Montauban : modifications des statuts « coopération décentralisée »

En préambule du conseil communautaire du 14 octobre 2014, M. Joseph DESPRES avait présenté un projet de coopération décentralisée avec la commune de Behamazana à Madagascar. Suite à cette dernière, un groupe de travail a été mis en place en vue de rédiger la compétence facultative « coopération décentralisée ».

Objectif : accompagner le développement agricole et communal en soutenant les projets et les actions décidés et portés par les agriculteurs et élus communautaires malgaches.

Vie municipale

Par délibération 2015/064/YvP du conseil communautaire en date du 14 avril 2015, les élus communautaires ont validé cette prise de compétence facultative, ainsi que la rédaction des statuts correspondants comme suit :

« La communauté de communes Saint-Méen Montauban exerce une compétence dans le domaine de la coopération décentralisée, hors jumelage et subventionnement des opérations d'urgence humanitaire. Celle-ci s'exerce de manière transversale sur les autres compétences de la communauté de communes. Elle intervient en partenariat direct ou en soutien à des associations auprès d'une ou plusieurs collectivités par pays ».

Conformément à l'article L5211-17 du CGCT, cette modification des statuts de la communauté de communes est soumise à l'approbation des communes membres, qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer.

A l'unanimité, le conseil municipal APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban telle qu'elle a été présentée et CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la décision à l'EPCI.

Séance du 19 mai 2015

Présentation de l'avant-projet par le maître d'œuvre

Messieurs Alain LE BOURLAIS et Jean-Pierre GOBIN présentent différentes esquisses avant de répondre aux questions.

Dans le cadre de l'extension de la mairie, le conseil municipal CHOISIT à la majorité, une couverture à toit plat avec un enduit de couleur grise.

A ce stade de l'opération, il convient que l'avant-projet définitif (APD) soit approuvé par le Conseil Municipal avant que les études se poursuivent, notamment pour le dépôt de la demande de permis de construire et l'élaboration du cahier des charges pour la consultation des entreprises de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE l'avant-projet définitif (APD) et AUTORISE Mr Le Maire, ou en son absence, l'un des adjoints, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Séance du 11 juin 2015

Station d'épuration Désignation du maître d'œuvre pour les travaux d'amélioration

Suite à la consultation lancée le 19 mai dernier auprès de 4 bureaux d'études concernant la maîtrise d'œuvre

pour le suivi des travaux d'amélioration de la station d'épuration, un seul a répondu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- APPROUVE l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au bureau d'études HYDRATEC de Rennes pour un taux d'honoraires de 4 % sur le montant H.T des travaux (montant estimé entre 77 500 € et 137 500 €) ainsi qu'un montant forfaitaire de 4 060 € H.T destiné à l'étude préalable de l'épandage des boues (mission sous-traitée au bureau d'études Aquasol de Cesson-Sévigné).

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau au titre de l'amélioration d'une station d'épuration existante (taux espéré : 35 %)

Contrat de territoire : demande de subvention pour l'acquisition de livres

Chaque année, le conseil communautaire, sur avis du comité de suivi, doit valider la répartition du volet 3 (fonctionnement).

La programmation 2014 avait été réalisée dans la continuité des programmations faites par les ex-communautés de communes. Il convenait donc d'harmoniser les pratiques.

Dans ce contexte, le comité de suivi a proposé :

- De limiter « le saupoudrage » en proposant le financement d'actions conséquentes,

- D'harmoniser le soutien aux communes en matière d'acquisition d'ouvrages et de supports multimédias pour les bibliothèques, médiathèques.

La commune de Quedillac est concernée par l'acquisition de livres pour un montant de 1 000 € qui pourrait être subventionnée à hauteur de 30 % plafonnée à 900 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du contrat de territoire – volet 3 – dans le cadre de l'acquisition d'ouvrages et multimédias.

Horaires Mairie

Les horaires de la mairie sont les suivants :

le lundi	9 h à 12 h 45	14 h à 16 h 45
le mardi	9 h à 12 h 45	14 h à 16 h 45
le mercredi	9 h à 12 h 45	14 h à 16 h 45
le jeudi	9 h à 12 h 45	fermé au public
le vendredi	9 h à 12 h 45	14 h à 16 h 45

Permanences de vos élus :

Maire :	le mardi	10 h à 12 h 00
1 ^{er} Adjoint :	le jeudi	10 h à 12 h 00
2 ^e Adjoint :	le vendredi	15 h à 16 h 30
Maire et Adjoints	le samedi	10 h à 12 h 00

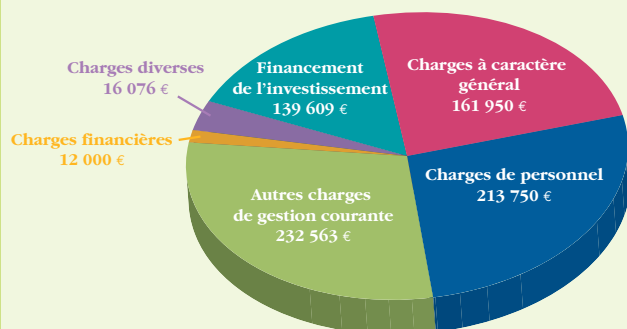
Pas de permanence du 25 juillet au 21 août 2015

Vie municipale

Budget général

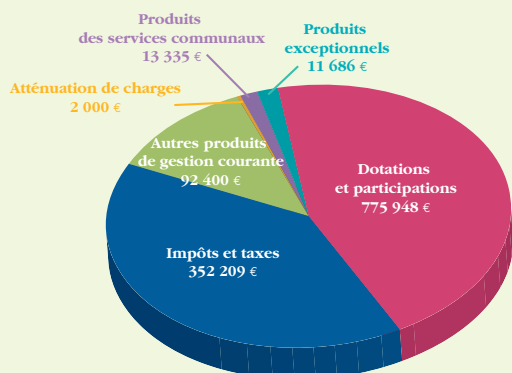
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 775 948 €

Charges à caractère général (eau, énergie, fournitures, entretien, maintenance, télécommunications)	161 950 €
Charges de personnel (salaires des agents, charges patronales, cotisations diverses, prestations extérieures)	213 750 €
Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, SDIS, subventions à l'école et aux associations)	232 563 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	12 000 €
Charges diverses (subventions exceptionnelles, dégrèvements, dépenses imprévues)	16 076 €
Financement de l'investissement (virement excédent & amortissement)	139 609 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 775 948 €

Dotations et participations (versées par l'État, le Département, et les Collectivités territoriales)	775 948 €
Impôts et taxes (fiscalité locale, autres dotations, taxe sur pylônes, droits de mutation)	352 209 €
Autres produits de gestion courante (loyers perçus sur bâtiments communaux, location de salles)	92 400 €
Atténuation de charges (remboursement sur salaires et charges)	2 000 €
Produits des services communaux (redevance d'occupation domaine publique, régies, transport scolaire)	13 335 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 417 269 €

Remboursement d'emprunts - capital	71 000 €
Cautions	4 950 €
Terrains nus	500 €
Déficit d'investissement reporté	24 424 €
Opérations & Programmes (cf tableau)	316 395 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 417 269 €

Excédent de fonctionnement capitalisé	183 521 €
Virement de la section de fonctionnement	139 609 €
Taxe d'aménagement	5 492 €
Subventions (département / voirie)	12 200 €
Subvention autre (éclairage public - Ville au Jugé)	962 €
Fonds de Compensation T.V.A.	55 601 €
Amortissement des immobilisations	14 934 €
Dépôts & cautionnements reçus	4 950 €

Détail opérations & programmes 316 395 €

029 – Chemins d'accès aux parcelles	4 000 €
035 – Aire de Loisirs - étang La Villée	1 200 €
059 – Terrains de football	9 000 €
079 – Matériel - mobilier mairie	4 500 €
090 – Salle polyvalente	16 500 €
095 – Signalisation lieux-dits	7 000 €
104 – Aménagement centre-bourg	16 500 €
105 – Église	40 000 €
108 – Salles de réunion	6 500 €
109 – Bâtiments communaux	156 140 €
118 – Ateliers techniques	500 €
122 – Espace culturel	8 000 €
124 – Cimetière	2 500 €
126 – Matériel espaces verts	4 500 €
131 – Modification / révision P.L.U.	300 €
133 - Boulangerie	4 000 €
134 - Salle des associations	7 500 €
136 – Piscine	1 000 €
137 – Travaux de voirie en agglomération	4 700 €
138 – Chemin piétonnier Rue de Rennes	2 500 €
141 – Abris	355 €
142 -1 Accessibilité E.R.P.	100 €
142 -2 Accessibilité - Voirie et espaces verts	100 €
146 – Nouveau pôle culturel et administratif	19 000 €

Vie municipale

Budget C.C.A.S.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 946 €
Charges à caractère général (annonces, repas des plus de 70 ans)	3 100 €
Charges de personnel (rémunérations, cotisations patronales, médecine du travail)	2 846 €
Autres charges de gestion courante (subventions aux associations)	1 000 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 946 €
Excédent de fonctionnement 2014 reporté	746 €
Produits des services, du domaine (concessions funéraires)	100 €
Dotations et participations (du département, autres participations)	4 400 €
Produits exceptionnels (libéralités reçues, subvention d'équilibre versée par le budget commune)	1 700 €

Budget Assainissement

DÉPENSES D'EXPLOITATION	43 798 €
Charges à caractère général (eau, énergie, location, études, frais de télécommunication)	11 500 €
Charges financières (intérêts d'emprunt)	3 000 €
Dotations aux amortissements sur immobilisations	11 498 €
Virement à la section d'investissement	17 800 €
RECETTES D'EXPLOITATION	43 798 €
Produits des services taxes et redevances, redevances d'assainissement)	42 700 €
Amortissement de subventions	1 098 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	210 791 €
Opérations d'équipement (lagune, réseaux)	190 000 €
Remboursement emprunt - capital	18 500 €
Amortissement de subventions	1 098 €
Dépenses imprévues	1 193 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	210 791 €
Report excédent d'investissement	2014 5 345 €
Excédent de fonctionnement 2014	17 950 €
Virement de la section de fonctionnement	17 800 €
Emprunt	149 973 €
Dotations aux amortissements sur immobilisations	11 498 €
Subvention d'équipement (opération réseaux)	5 975 €
Subvention d'équipement (opération lagune)	2 250 €

Budget SPANC

DÉPENSES D'EXPLOITATION	4 674 €
Charges à caractère général (prestations « Véolia »)	4 674 €
RECETTES D'EXPLOITATION	4 674 €
Report de l'excédent d'exploitation	1 016 €
Produits des services (redevances d'assainissement non collectif)	3 658 €

Budget Lotissement « Les Forges »

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	133 255 €
Charges à caractère général (travaux)	30 165 €
Opérations d'ordre (stock & frais accessoires)	98 080 €
Frais accessoires (intérêts d'emprunts intégrés au stock)	2 500 €
Charges diverses (centimes de TVA)	10 €
Charges financières	2 500 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	133 255 €
Report excédent de fonctionnement 2014	745 €
Opérations d'ordre (stock & frais accessoires)	130 000 €
Transfert de charges financières (écritures de stock)	2 500 €
Produits divers de gestion courante (centimes de TVA)	10 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	290 500 €
Emprunts et dettes	160 500 €
Op. d'ordres de transferts entre sections (stock)	130 000 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	290 500 €
Excédent d'investissement 2013 reporté	192 420 €
Op. d'ordres de transferts entre sections (stock)	98 080 €

Subventions 2015

ASSOCIATIONS LOCALES	17 153 €
S.E.P.Q.	5 700 €
S.E.P.Q. Section Fanfare	3 200 €
FAMILLES RURALES - Centre aéré	3 000 €
FAMILLES RURALES - Petite enfance autour du livre	665 €
FAMILLES RURALES - Nouveaux projets	500 €
FAMILLES RURALES - Animations bibliothèque	550 €
COMITÉ DES FÊTES	1 700 €
UPMQ	600 €
A.F.N.	300 €
Amicale des CHASSEURS	200 €
Amicale des SAPEURS-POMPIERS	152 €
DANSONS MAINTENANT	400 €
RETRAITÉS DE LA RANCE	186 €
ÉCOLE	133 339 €
A.E.P.E.C - Contrat d'association	110 526 €
A.E.P.E.C - Cantine	12 200 €
A.E.P.E.C - Accompagnement des enfants (temps du midi)	5 570 €
A.P.E.L - Sorties pédagogiques	3 360 €
A.E.P.E.C - Garderie	1 100 €
A.E.P.E.C - Ecole numérique rurale	583 €
SECTEUR ÉDUCATIF GÉNÉRAL (15€/élève)	525 €
Collège NOTRE DAME Saint-Méen	435 €
Collège CAMILLE GUÉRIN Saint-Méen	60 €
Lycée La Providence Montauban-de-Bgne	30 €
SECTEUR ÉDUCATIF PROFESSIONNEL (50 €/apprenti)	585 €
CFA-BTP 35 St-Grégoire	100 €
CFA Côtes-d'Armor	100 €
MFR Montauban	50 €
AFO BAT 22 Plérin	135 €
Chambre des métiers 35	100 €
Chambre des métiers 29	50 €
IME Montfort Les Ajoncs d'Or	50 €
DIVERS	3 695 €
OFFICE DES SPORTS	1 922 €
COMICE AGRICOLE	1 170 €
AMF 35	453 €
DELOURME Amélie - voyage humanitaire	100 €
PÊCHEURS DE HAUTE RANCE	50 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	155 297 €

Bibliothèque / Médiathèque

Quelques modifications à la rentrée de septembre

Jusqu'à ce jour, la gestion de la bibliothèque était assurée par un groupe de bénévoles issu de l'association « Familles Rurales ». En un commun accord avec la municipalité, les responsables de l'association ont souhaité se désengager de cette gestion associative. La commune va donc reprendre à son compte la gestion de la bibliothèque municipale et le poste occupé par Sara (animation) va muter vers un poste d'adjoint au patrimoine plus adapté aux changements envisagés. En remplacement de Sara, un nouvel agent va être recruté à partir de septembre et son activité principale va s'articuler autour de la bibliothèque, l'espace cyber venant en complément dans son emploi du temps. Toutefois, ce nouveau fonctionnement va naturellement nécessiter la présence d'un groupe de bénévoles autour de l'agent dans le but d'assurer un maximum de permanences. Des discussions sont en cours actuellement pour la mise en place du groupe de bénévoles autour d'un (ou une) élu(e) qui pourrait assurer le lien avec la mairie. Bien entendu, ce groupe va se constituer sur le socle des fidèles bénévoles déjà présents avec, si possible, le renfort de toute personne intéressée. L'appel est lancé ...



Élections régionales

Les élections régionales auront lieu les dimanche 6 et 13 décembre 2015.

A propos des impôts locaux ...

Les élus ont décidé de faire évoluer sensiblement les taux liés aux 3 taxes qui composent vos impôts locaux, à savoir la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti.

Nous vous rappelons que ces impôts sont calculés à partir d'une base que l'on multiplie par un taux.

Les services fiscaux sont seuls à maîtriser la base, qu'ils fixent par référence aux décisions issues des lois de finance. Chaque année, la variation de cette base entraîne une actualisation de votre montant à payer.

En revanche, ce sont les élus de la commune qui sont habilités à délibérer pour fixer le montant des taux. A Quédillac, les taux étaient restés inchangés depuis 2006. Pour chacune des 3 taxes applicables en 2015, la municipalité a donc voté, à la majorité, une augmentation de 0,75 % (8 voix pour une augmentation de 0,75%, 2 voix pour 0,50% et 2 voix pour 0,25%). Cette décision a été motivée par les 4 constats suivants :

- Comparativement aux communes voisines, le niveau actuel des taux à Quédillac, à savoir 12,25 % pour la taxe d'habitation, nous plaçait à un niveau très bas.. Pour information, dans les 19 communes de la communauté de communes, la fourchette des taux de la taxe d'habitation varie de 11,07 % à 19,98 % avec une majorité entre 13 et 16 %
- un programme d'investissements importants est prévu sur la durée du mandat. En conséquence, il est apparu nécessaire d'abonder les recettes du budget communal.
- la diminution annoncée des aides de nos habituels partenaires risque de générer dans les années à venir une incertitude financière redoutée par de nombreux élus.
- Il convient enfin d'éviter un endettement de la commune qui, à terme, ne permettrait plus de marge de manœuvre.

Ainsi que vous avez dû le constater, nous vous rappelons aussi que vos impôts locaux ont subi une baisse significative en 2014, liée à la baisse du taux intercommunal, laquelle va s'étaler sur une douzaine d'années. La conjugaison de ces deux processus en cours nous permet donc d'adoucir l'effort fiscal demandé à notre population.

A louer au centre-bourg

Appartement T2 de 51.00 m² au 11 rue de Rennes avec garage : 340.02 € hors charges - Disponible à partir de juillet
S'adresser à la mairie au 02.99.06.20.25

Défibrillateur

La commune a récemment fait l'acquisition d'un défibrillateur, installé à la salle polyvalente au pignon Est (côté SNCF) le mois dernier. Une formation sur l'utilisation de l'appareil a eu lieu sur place le samedi 21 février, à destination des élus, des employés communaux et des présidents des associations locales. Une vingtaine de personnes y ont participé. Une signalétique est mise en place à partir de la rue de St Méen.



Réception d'un nouveau podium

Récemment, à la salle polyvalente, les agents des services techniques ont réceptionné un nouveau podium destiné à remplacer l'ancien devenu obsolète et dangereux. Dans la foulée, ils se sont réunis pour assurer un premier montage et donc constater que tous les éléments nécessaires étaient bien présents.

Une démonstration aura lieu en septembre pour tous les utilisateurs et en particulier les responsables d'associations.

Interrogé sur ce nouvel investissement, le Maire Hubert LORAND déclarait : « Dès le début de mon mandat, j'ai proposé à mon conseil municipal de réaliser cet investissement que je considérais indispensable. En effet, l'ancien podium comptabilisait plusieurs années d'utilisation et ne respectait plus les normes de sécurité. Cette sécurité doit impérativement être la priorité d'un maire afin de protéger sa population des éventuels accidents pour lesquels sa responsabilité serait bien entendu engagée. J'en appelle maintenant au sérieux des utilisateurs qui devront impérativement respecter les consignes de montage. Le responsable des services techniques y veillera ».



Pour votre sécurité, de nouvelles limitations de vitesse...vigilance...

La zone « Agglomération » a été élargie en direction de Rennes et, désormais, la limitation à 50 kms/h s'étend jusqu'au carrefour du lieu-dit « La Grotte ».

M. MASSARD, 1^{er} adjoint au Maire
M. SAVERAT, responsable des routes du secteur



Dans le prolongement et, compte-tenu de la densité d'urbanisation sur le secteur de La Ville Gendrot, les services du département vont mettre en place une limitation à 70 km/h jusqu'à la sortie du village. Soyez prudents !

Où en sont les projets en cours ?

Restructuration et extension de la mairie

Les élus ont délibéré sur la proposition du maître d'œuvre (groupement Alain LE BOURLAIS et Jean-Pierre GOBIN). Le programme de l'aménagement intérieur de l'actuelle mairie ainsi que de la construction de l'extension a été validé (ci-dessous une idée de la perspective après travaux). Le permis de construire a été déposé le 1er juin et a été accordé le 29 juin. Le dossier administratif prendra encore 3 à 4 mois pour être finalisé et le début des travaux est envisagé pour la fin du mois d'octobre. Leur durée prévue est d'environ 8 mois. Durant cette période, les services de la mairie devront être transférés et des contacts ont été pris pour trouver un local de substitution si possible en centre bourg.



Diagnostic de l'église

L'architecte choisi pour la réalisation de ce diagnostic est Catherine PROUX de Rennes, architecte du patrimoine spécialisée dans ce type de monument. L'étude elle-même devrait durer 3 mois (juillet à octobre).

Station d'épuration

Un diagnostic réseau est en cours de réalisation par le bureau d'études Hydratec de Cesson-Sévigné. Ce même prestataire a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux à la station. Parmi ces travaux, un curage des lagunes est nécessaire et la commune recherche des terres disponibles pour épandre les boues. Si certains agriculteurs sont intéressés et disposent de surfaces libres de plan d'épandage, prendre contact avec la mairie dès que possible.

Plus de détails sur la réalisation de ces projets ainsi que leur financement vous seront apportés dans le prochain numéro du bulletin municipal.

Harmonisation du Transport

à la Demande



Les 19 communes du territoire bénéficieront du service TàD à partir du 1er juillet 2015.

Le TàD est un service de proximité, qui permet aux habitants qui ont des difficultés de déplacements d'être mobiles.

Il permet d'aller chercher les personnes à leur domicile ou à un point d'arrêt (prédéfini) et de les déposer auprès d'équipements non marchands (établissements médicaux, arrêts de transport en commun, gare, mairies, associations d'aide à l'insertion, pharmacies...). Le service ne dessert pas les grandes surfaces ou les commerces de proximité tels que les boulangeries, les supérettes...

Le service de transport à la demande de la communauté de communes, jusqu'à présent exclusivement réservé aux habitants de l'ancienne communauté de communes du Pays de Montauban-de-Bretagne, s'élargit à l'ensemble des 19 communes du nouveau territoire le 1er juillet 2015.

Les conditions d'accès au service restent les mêmes, il s'adresse aux personnes de plus de 65 ans, aux personnes en situation de handicap et aux personnes en recherche d'emploi.

Les horaires ont été élargis pour répondre au mieux aux besoins de la population :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 pour le TàD services et le TàD emploi

Pour utiliser ce service, il faut devenir adhérent, et obtenir une carte de transport auprès du service transport de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban, cette adhésion est gratuite.

La TàD fonctionne avec des tickets de transport de 1 € ou de 2,50 €. Ces tickets seront en vente à partir du 1er juillet, directement auprès du conducteur qui viendra vous chercher : les tarifs pour un « aller » vont de 1 €, 2,50 € ou 5 € en fonction du public concerné et de la destination, et les tarifs « aller-retour » oscillent entre 2 €, 5 € et 7,50 €.

Contact : Marie-Aude Massicot 02 99 06 54 92

Important

Le TàD fonctionne exclusivement sur réservation préalable auprès d'une centrale de réservation, la « Centrale de Mobilité » :

Pour réserver son trajet, deux solutions :

- Soit par téléphone au 0.810.35.10.35

- Soit par internet sur <http://www.illenoo-services.fr> : dans l'onglet « contactez-nous », sélectionnez « demande de réservation TAD » et remplissez l'ensemble des informations demandées.

Le service Jeunesse

de la Communauté de Communes arrive dans notre commune

Dans le cadre de la fusion St Méen-Montauban, il a été prévu d'harmoniser les compétences exercées par chacune des anciennes communautés de communes. Parmi elles, la compétence jeunesse, dite facultative, va officiellement s'exercer à partir de septembre sur l'ensemble du territoire communautaire.

Les élus ont souhaité, comme pour la compétence sport, que les animateurs soient itinérants et aillent au plus près des jeunes dans chacune des communes. Un premier contact avec nos jeunes a été programmé le mercredi 19 et jeudi 20 août. Une information plus précise sera relayée par voie de presse début août mais l'idée est une prise de contact avec le public concerné (adolescents à partir de 12 ans) afin d'échanger sur leurs attentes et de réaliser un état des lieux. Bien entendu, cette animation auprès des jeunes de notre commune par les services de la communauté de communes se fera en partenariat avec la mairie mais aussi avec le tissu associatif existant.

Une semaine d'été au service jeunesse



Modalités de participation

L'ADHÉSION DE 1€/AN donne accès à l'ensemble des activités (de septembre à août). Une participation supplémentaire sera demandée pour certaines animations.

Comment s'inscrire ?

- ADHÉRER au service jeunesse (dossier d'inscription disponible auprès des animateurs)
- S'INSCRIRE aux activités pendant les horaires d'ouverture des MDJ (le mercredi de 14h à 18h30 et le vendredi de 16h30 à 19h à la MDJ de Montauban).

En cas d'impossibilité, contacter le service jeunesse au 02 99 06 54 92.

Aucune inscription aux activités ne sera prise en compte sans un dossier de renseignements complet.

Les mercredis et les vendredis, aux MDJ, de nombreuses activités seront proposées >>> boîte canadienne, infos « Junior assos », activités manuelles, découverte de la pêche, piscine, rencontre Cap Jeunes, festivité...

Cela s'est passé cette année à l'école de Quédillac



Visite de l'insecto-bus

L'insecto-bus a fait escale plusieurs jours en septembre sur le parking de l'école. Toutes les classes sont allées visiter ses vivariums. Les deux animateurs de l'insecto-bus ont fait découvrir à nos enfants les secrets de la vie des insectes.

Education à l'informatique : les ateliers du vendredi

Chaque vendredi, Sara Mammad a animé trois ateliers d'initiation à l'informatique pour les enfants du CP au CM2.

Ces ateliers se sont déroulés par groupes de 6 à 10 enfants à la salle informatique de l'école avec le support des 10 ordinateurs portables de l'école et du tableau interactif.



Education sportive : séances à la piscine

Tous les enfants de la grande section au CE2 ont bénéficié d'un cycle de 10 séances de natation à la piscine de saint-Méen-Le-Grand.

Le spectacle de Noël

Comme chaque année, tous les élèves de l'école se sont produits sur scène à l'occasion du grand spectacle de Noël joué le samedi précédant les vacances.

Semaine du cirque

Du 2 au 12 mai, Quédillac a accueilli le cirque Gervais. Durant cette semaine, chaque enfant (du CP au CM2) a répété deux fois par jour des numéros avec les artistes du cirque. Tous se sont produits en spectacle jeudi 7 mai sous le grand chapiteau. Une expérience inoubliable !



Familles rurales

Notre loto annuel a eu lieu le dimanche 4 janvier. Les joueurs étaient au rendez-vous et le bénéfice de cette animation ira aux enfants du centre aéré.

Vacances d'avril : Lucie a proposé un stage aux enfants de 6 ans à 11 ans. Cinq enfants étaient inscrits et leurs réalisations ont été nombreuses. Nous souhaitons programmer d'autres stages pour les petites vacances à des tarifs éventuellement préférentiels. L'association ne pouvant ouvrir un centre aéré à l'année, nous voulons ainsi offrir aux parents une alternative de garde et aux enfants le moyen de se retrouver plus souvent avec les copains.

L'assemblée générale a eu lieu le 29 mai en présence de M. le Maire et son Adjointe, devant les bénévoles et quelques parents.

Le changement de gestion concernant la **Bibliothèque** a été évoqué. Familles Rurales laisse cette gestion à la Municipalité. En effet, suite à des démissions de bénévoles, il n'était plus envisageable de continuer comme par le pas-

sé. Nous avons également pris cette décision pour que le prochain salarié de la commune trouve sa place plus facilement à la bibliothèque, même si les bénévoles y sont toujours présents. Une page se tourne donc, émaillée de bons souvenirs grâce aux personnes qui nous ont apporté leur aide et leur savoir-faire tout au long de ces années.

Le Centre aéré aura lieu du 6 juillet au 7 août. De nombreuses sorties et animations seront proposées aux enfants. Deux mercredis seront organisés pour les 11-13 ans (sorties à la journée encadrées par un animateur du centre aéré).

Vous pourrez toujours vous inscrire au centre aéré, le jeudi soir pour la semaine suivante.

Petite enfance : les enfants retrouveront l'animation au mois de septembre. Les dates seront communiquées dans le Flash info.

Le Flash Info : depuis le mois de Mai, il vous est désormais possible de le retirer dans les commerces, les salles communales et à la mairie.

SEPQ Section Twirling

Championnats Individuels

Après avoir organisé le Championnat Départemental à St Méen-le-Grand, le club a noté une vraie motivation de la part des twirleurs et de l'équipe technique de Quédillac pour accéder aux qualifications, notamment à l'issue du Championnat Régional qui, cette année, avait lieu à Baud (56).

9 twirleurs sur 14 sélectionnables avaient en effet obtenu leur place pour le Championnat National qui s'est déroulé à Nantes les 25 et 26 avril. Le seul garçon du club est monté sur la 2^e marche du podium, les filles se sont bien classées également.

Championnats Equipes et Duos

Feront le déplacement à Mézériat les équipes suivantes: Minime excellence supérieur, Effectif réduit et Duo B. Nous leur souhaitons de donner le meilleur d'elles-mêmes et de faire parler de Quédillac.



Bien évidemment à ce niveau, il faut être passionné, motivé et persévérant. Les nôtres en sont pleinement conscients.

Le club ayant pris une option nouvelle pour les entraînements, on peut d'ores et déjà en tirer un premier bilan positif.

L'assemblée générale aura lieu le vendredi 4 septembre à 20h30. N'hésitez pas à prendre contact

auprès de Lydie Méal au 06 79 52 34 15

	Départemental équipe Betton le 3 mai	Régional Plénée-Jugon le 17 mai	National équipes Mézériat (Ain) les 27 et 28 juin
Minime Honneur	3	6	qualifiée
Minime Excellence	2	2	qualifiée
Minime Excellence Supérieur	1	1	qualifiée
Junior excellence	3	6	-
Junior excellence supérieur	2	2	-
Effectif Réduit	1	1	qualifiée
DUO A	1	1	qualifiée
DUO B	1	2	qualifiée



SEPQ Section Football

Belle réussite du Tournoi Détente

Samedi 30 mai a eu lieu le Tournoi Détente qui clôt la saison 2014-2015

C'est dans une très bonne ambiance et sous un soleil radieux que se sont réunies 26 équipes mélangeant licenciés, non licenciés, enfants, adultes, hommes et femmes de 6 à 60 ans. Quel moment de convivialité pour notre club !!! L'objectif, totalement réussi, étant de tous se détendre en s'amusant, le classement n'a eu que très peu d'importance.

Dimanche 17 mai avait lieu l'assemblée générale,

C'est le moment de faire un bilan de l'année écoulée. Côté sportif l'école de foot se porte très bien avec ses 52 licenciés partagés en 4 niveaux de 6 à 13 ans. On notera les montées des équipes U11 et U13. Bravo à eux et merci aux dirigeants. Au niveau des séniors, l'équipe A se maintient en D3 grâce au dernier match. Hélas,

l'équipe B descend en D5. C'est une déception mais le club veut rebondir avec la venue d'un nouvel entraîneur quédillacais : Eric Lemoine. Un grand merci à Antony et Olivier pour leur investissement depuis quelques années. Avant le pot de l'amitié, le bureau a été réélu accueillant un nouveau membre.

Président : Barbier Samuel

Secrétaire : Gicquel Mathieu

Trésorier : Guérin Gilbert

Membres actifs : Vallade David, Brindejont Pascal, Crespel Antony, Renault Jean-Michel, Levrel Jean-Pierre, Fontaine Ludovic, Lepeigneul David, Lorand Romain, Reslou Pierre, Reslou Romain, Masson Morgan, Chéro Maxime, Burges Christopher

Saison 2015-2016

Tout jeune né après 2010 (garçon ou fille) et intéressé par le football peut prendre contact avec Pascal Brindejont au 0677774494 ou Mathieu Gicquel au 0684340479.



SEPQ Section Volley-ball

Une belle saison qui s'achève !!!

La saison 2014-2015 se termine sur une bonne note. En effet, même si le club ne comporte qu'une seule équipe mixte inscrite en Détente sport niveau 2, nous pouvons être fiers des résultats puisqu'elle termine 2ème sur 9.

En préparation de la saison prochaine, nous accueill-



lons dès maintenant tout nouveau joueur ou toute nouvelle joueuse ayant atteint l'âge de 16 ans.

Le 29 mai a eu lieu le tournoi annuel. 6 équipes mixtes de 6 personnes, licenciés ou non, se sont affrontées dans la joie et la bonne humeur. C'est l'équipe « Carambar » qui a remporté le tournoi.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter :

- Sylvie au 06 09 70 97 65

- Isabelle au 02 99 06 23 69

Date à retenir :

Le 17 octobre 2015 : choucroute de la Mer organisée en lien avec le Comité des Fêtes



SEPQ Section Cyclo

Le club Cyclo est heureux de voir ses effectifs s'étoffer. Pour cette année 2015, nous comptons en effet 41 adhérents. Quand on associe sport, plaisir et bonne humeur, on réalise combien le travail du président et de son équipe porte ses fruits.

Les 9 et 10 mai derniers, nous avons rencontré un vif succès à notre randonnée annuelle. Environ 220 amis cyclotouristes nous ont rejoints pour partager un bout de route ensemble, et tout cela sous le soleil et avec la même passion du vélo.

Le 11 juillet prochain, nous aurons la chance d'accueillir dans notre commune le Tour de France (axe Médréac/Saint-Méen). Cet évènement est assez rare pour ne pas en profiter pleinement.

Un autre grand défi sportif est aussi attendu cet été. Une fois encore, le Paris-Brest-Paris empruntera nos routes les 17, 18 et 19 août 2015 (axe Médréac/Saint-Méen,



comme le Tour de France). Nous sommes de nouveau sollicités pour être village étape. En revanche, contrairement à la dernière édition, nous n'assumerons pas le contrôle obligatoire des participants et, de ce fait, notre organisation sera d'autant allégée.

N'hésitez pas à venir nous voir et rencontrer tous ces mordus du vélo qui participent à la plus grande randonnée au monde.

Union Pongiste Médréac-Quédillac

Tennis de table

Bilan de la 2ème phase du championnat d'Ille-et-Vilaine de tennis de table 2014/2015

- L'équipe A termine à la 4ème place de son groupe pré-régional
- En D2, l'équipe B termine à la 4ème place
- En D3, l'équipe C termine à la 5ème place
- En D4, l'équipe D termine à la 5ème place
- L'équipe juniors termine à la 1ère place de D1
- L'équipe minimes / cadets à la 4ème place
- L'équipe benjamins / minimes à la 2ème place



Championnat d'Ille-et-Vilaine individuel de Tennis de Table.
Dans la catégorie Benjamins, Angèle GUILLAUME – PÊTRE remporte une belle deuxième place.

Entraînements

- le mercredi soir de 19 h à 22 h à Quédillac
- le vendredi soir de 19 h 30 à 22 h à Médréac

Matchs de championnat

- le samedi à 20 h, salle polyvalente de Quédillac

Dates à retenir

Reprise de l'entraînement le mercredi 26 août 2015
à Quédillac

Tournoi de reprise le vendredi 4 septembre 2015 à Médréac

L'union pongiste Quédillac/Médréac
cherche à étoffer ses effectifs.

Toute personne intéressée peut prendre contact avec
Jean-Claude LOCHET au 02.99.06.22.19 ou 06.62.39.18.27.

Site internet : <http://umpq.free.fr>

A.A.P.M.A

Pêcheurs de Haute Rance

2 dates à retenir :

Samedi 5 septembre 2015 : Forum des associations à Caulnes. Les jeunes de 12 à 18 ans pourront profiter de cette occasion pour s'inscrire à l'atelier pêche nature 2015/2016 (A.P.N.) en bénéficiant d'un tarif préférentiel : 45 €. La carte de pêche leur sera proposée aux conditions ordinaires.

Samedi 26 septembre 2015 : Repas des pêcheurs « Choucroute de la Mer », salle des fêtes de Caulnes.

SEPQ, section Batterie-Fanfare

Au sein de la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF), la batterie-fanfare évolue depuis 2 ans en catégorie promotion nationale, ce qui, comparé au football, correspond à la ligue 2, la première des catégories étant le niveau « Grand Prix National », le fameux « GPN » ! Il convient cependant de préciser que les ensembles concourant dans ces deux catégories représentent les plus hauts niveaux des groupes musicaux amateurs.

Cette année, surfant sur la progression constante de l'ensemble mais aussi en individuel, la batterie-fanfare a relevé le défi des concours en présentant tout d'abord les deux morceaux imposés de sa catégorie (Sioule Bossa et Burglar's night), puis un morceau au choix classé en catégorie « GPN » (Puerta Del Sol). Vous pouvez d'ailleurs retrouver l'interprétation de ces trois morceaux par la batterie-fanfare sur sa page Facebook (mots clé : fanfare quedillac Facebook). En parallèle, les percussionnistes du groupe concouraient dans la catégorie percussions seules. Ils ont décidé cette année de se présenter en classe ouverte pour se faire plaisir, mais malgré cela, ils ont également relevé le défi en présentant trois morceaux de percussions de la catégorie la plus haute (Yedmel – Yorumbi – Breizh Ascott).

Le premier des concours régionaux se déroulait à Drain (49) le dimanche 3 mai. A cette occasion, le but de l'ensemble était de se jauger sur un premier concours devant un jury professionnel, afin d'améliorer son interprétation en vue du concours national. Ce jour-là, le groupe obtient un prix d'honneur, prix laissant penser alors qu'il était possible de faire beaucoup mieux lors des GPN en s'appuyant sur les conseils des cinq professionnels présents à la table des jurys. Ce même jour, le groupe de percussions obtient un prix d'excellence : difficile de faire mieux lorsque l'on sait qu'il ne reste qu'une seule distinction au-dessus !

Désormais, objectif GPN ! Il reste trois semaines de travail entre les deux concours pour faire la différence.

C'est alors qu'arrive le jour J, le week-end de la Pentecôte (c'est toujours ainsi !) les 23 et 24 mai. La batterie fanfare se rend à Noyal Muzillac (56), accompagnée de ses supporteurs, car cette année les fameux GPN ont lieu en Bretagne (après Bayonne il y a 2 ans puis Villeneuve-sur-Lot l'année dernière).

Nous sommes samedi matin et il est 10h. Le groupe est le premier à passer sur scène car il est le plus proche géographiquement. Tout le monde est concentré et écoute les consignes du chef par rapport à l'acoustique de l'énorme chapiteau de 3400 places qui présente une sonorité particulière. Les trois morceaux se succèdent et tout se déroule sans accroc avec le sentiment du devoir accompli. Et le débriefing à la table des jurys (composée de musiciens profes-

sionnels de renom tels qu'André Young, professeur principal au conservatoire de Lyon, Philippe Hauquier ex-musicien percussionniste à l'armée de l'air de Paris, etc...) laisse présager un bon résultat, compte tenu des critiques.

Vient le tour du groupe de percussions dont le passage est prévu à 14h30 dans une autre salle de Noyal Muzillac. Après une entrée remarquable et inhabituelle dans ce type de concours, les percussionnistes ont voulu démontrer leur aisance et leur travail fourni pour arriver à ce résultat. A l'issue de leur prestation, le compte rendu des cinq membres du jury (pointures de la percussion française) laisse là aussi pressentir de bons résultats.

Enfin, pour clore ce week-end si éprouvant, dimanche 17h00, le palmarès tombe. La batterie-fanfare obtient un prix d'honneur mention bien et se classe ainsi 7ème toutes catégories confondues au niveau national. C'est pour le groupe la plus haute distinction et le classement le plus flatteur obtenu depuis sa création.

Si les résultats s'arrêtaient là, ce serait déjà merveilleux, mais voilà, c'est sans compter sur le groupe de percussions, car ces derniers obtiennent un prix d'excellence couronnée, la plus haute des distinctions. Par le passé, déjà, ils nous ont gratifiés de ces titres, ils confirment ainsi faire partie des meilleurs groupes de percussions français.

Forte de ses 52 musiciens, la batterie-fanfare termine donc sa saison en apothéose. Pendant tout l'hiver, elle a travaillé avec l'aide de huit musiciens professionnels pour parfaire l'interprétation des trois morceaux qu'elle

devait présenter aux concours régionaux et nationaux et on ne saura jamais assez les remercier pour leur aide.

A présent, et déjà depuis le début de l'année, la batterie-fanfare vous prépare un grand spectacle « The Quedillac TV show » qui aura lieu le 14 novembre 2015 à Quedillac. Une nouvelle équipe (une dizaine de musiciens), jeune, se montre motivée pour en parfaire les moindres détails (scénario, mise en scène, lumière, vidéo, son, etc...). Spectacle qui souhaite se montrer innovant et à la hauteur des ambitions du groupe. Nous vous espérons très nombreux ce jour-là pour apprécier une prestation divertissante et de qualité.

Enfin, nous rappelons que l'ensemble des musiciens du groupe sont tous issus du centre de formation musicale dirigé et encadré par les musiciens les plus chevronnés (voire professionnels) du groupe. A l'heure où il devient très coûteux de faire de la musique auprès d'organismes agréés et, qui plus est, très individualistes, vous avez donc la possibilité au sein de notre école, à tout âge, d'apprendre et de pratiquer la musique pour seulement 35€ par an ! Après trois à quatre années de formation, vous rejoindrez ainsi le groupe et, peut-être un jour permettez-vous à la batterie-fanfare d'atteindre la plus haute des marches...

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à appeler : Christophe EBALARD au 06 72 00 51 31.



Bibliothèque et Cyber

Antoine et les étoiles

(Spectacle créé par la Compagnie «Les 3 chardons»).

La bibliothèque avait préparé cette animation en partenariat avec l'école St Joseph. Cette année, avaient été ciblées les classes de CP, Ce1 et Ce2. Soit globalement une centaine d'élèves qui ont apprécié ce moment exceptionnel et manifesté leur enthousiasme lors de la représentation du 16 janvier, à la salle des associations.



Le Forum des Associations

En juin, comme de coutume, la Bibliothèque était représentée au forum des associations mais, cette année, l'Espace Multimédia (la cyber) figurait à ses côtés. Désormais ces 2 entités constitueront en effet l'Espace Culturel, géré par la municipalité, animé par un agent du patrimoine et des bénévoles (pour la bibliothèque).

A ce sujet, la bibliothèque recherche toujours des bénévoles pour continuer à assurer l'accueil du public ou des scolaires.

N'hésitez pas à prendre contact. Pour tout renseignement, nous sommes à votre disposition aux heures des permanences.

Du nouveau dans les rayons

En mai, il a été procédé à de nombreux achats. Il y en a désormais pour les grands et les petits, du roman enfant, jeune et adulte, des contes, des livres pour les tout-petits, du manga, de la bd ... De quoi satisfaire tout le monde ! Quelques exemples : le dernier Musso « Demain », ou encore le dernier Levy « Elle & Lui ». Nous avons également enrichi notre collection de polars avec de grands classiques tels «Tu me manques» de Harlan Coben et «Monnaie de sang» de Patricia Cornwell.

Du côté des BD, des collections qui « cartonnent » ont été complétées : «Les légendaires», Les Sisters», «Le chat» de Gueluck. Nous avons aussi fait de belles découvertes avec «Dad» ou le dernier Pennac « Un amour extraordinaire».

Les petits ne sont pas en reste : ils pourront trouver leur compte avec des histoires riches en humour et en émotion comme «le grand méchant renard» de B. Renner et «Le loup» de O. Lallemand.

Il est évident qu'on ne peut pas tout citer dans cet article. Nous avons encore des documentaires, de la science fiction.. Alors n'hésitez pas à venir jeter un œil dans nos rayons !

Les scolaires à la bibliothèque

Pendant l'année scolaire, tous les élèves de l'école viennent à la bibliothèque tous les 15 jours, pendant 1 heure, accompagnés de leur professeur.

Pour les plus jeunes, c'est l'occasion de découvrir la bibliothèque et le vaste choix de livres proposés. D'autre part, ils ont l'opportunité de choisir un livre qu'il leur est permis ensuite de feuilleter à l'école durant un temps donné.

L'Espace Multimédia

La grande nouveauté de cette année est l'achat d'une console de jeux dernier cri : la Xbox One Kinect que nous mettons à votre disposition. Il y a pour l'instant 3 manettes et 8 jeux (Minecraft, Forza, Fifa15, Just Dance, Dragon Ball Xenoverse, ...). Venez tester la console en famille ou entre copains!

Par ailleurs, la cyber de Quédillac met à votre disposition 4 postes de travail ou de jeu, un service d'impressions/copies, ainsi que des conseils et des formations à la demande. Cette année le volet formation a été dense et diversifié (initiation windows, personnalisation de son ordinateur, création de CV, initiation et perfectionnement aux réseaux sociaux, ...)

Des formations pour les bénévoles de la bibliothèque ont aussi été proposées.

ATTENTION !

La cyber sera fermée cet été. Réouverture en septembre.



Informations pratiques

BIBLIOTHÈQUE :

Horaires

Mercredi : 16h30 - 18h30

Vendredi : 16h30 - 18h30

Samedi : 10h00 - 12h00

Tarifs : Adhésion famille : 6,20 €

CYBER :

Horaires

Mercredi : 14h00 - 18h00

Vendredi : 17h00 - 18h00

Ateliers 18h00 - 20h00

Samedi : 11h30 - 12h30

Ateliers 9h30 - 11h30

Tarifs :

Adhésion famille : 16 €



AFN

Synthèse de l'Assemblée Générale Ordinaire du Mercredi 11 février

En tout début de réunion, une minute de silence a été observée en mémoire des 3 membres disparus depuis la dernière AG, dont notre Président Albert Massard.

Bilan moral : Théophile BARBE, vice-président, a présenté le bilan moral de la section. Outre les célébrations traditionnelles du 8 mai et du 11 novembre, l'année 2014 a été marquée par plusieurs autres manifestations :

- 13 avril, concours de belote avec la participation de 44 équipes.
- 1er août, recueillement au Monument aux Morts. Sonnerie du tocsin rappelant aux enfants du centre aéré et aux Quédillacais présents l'angoissante nouvelle entendue un siècle plus tôt.
- 2 août, 70ème anniversaire de la libération de Quédillac, dignement fêté sous l'égide de la municipalité.
- 3 août, participation de la section aux mêmes réjouissances à St Méen-le-Grand, puis, quelques jours plus tard, au camp de Point Clos, à Gaël.
- 5 décembre, rassemblement cantonal à Muel. 19 Quédillacais prenaient part au banquet. Notre commune était donc bien représentée. A cette occasion, Jean PIRON, président cantonal, rendait hommage à Albert Massard, notre Président récemment décédé. Albert a été secrétaire de la section de 1979 à 1999. Elu président en l'an 2000, il s'est énormément investi durant ces quinze dernières années (voyages à Lourdes, concours de belote et de pêche, etc...).

Bilan financier : Louis HURE, trésorier, a ensuite présenté le bilan financier, qui se solde par un résultat positif de 217 €. En recettes : 648,79 € dont une subvention municipale de 300,00 € ; En dépenses : 430,94 €

Les comptes ont été approuvés à l'unanimité.

Election du bureau

Le nouveau bureau enregistre l'arrivée d'une femme et d'un soldat de France. Après 6 votes à bulletin secret, ce nouveau bureau se compose donc ainsi : Président : Louis HURE, Vice-président : Robert GROHANDO, Secrétaire : André MASSARD, Secrétaire-adjoint : Robert LEVREL, Trésorier : Théophile BARBE, Trésorière-adjointe : Simone LEVREL. Six membres ont ensuite été désignés : Louis PIEDVACHE, Jean LEVACHER, Guy ROSSELIN, Pierre GOBIN, Eugène BRIAND, Yvonne TIREL.



Autre information : La section comptait trois Soldats de France : André MASSARD, Gilbert BOUGAULT et Jean-Pierre GOBIN. Deux nouveaux viennent de les rejoindre : Francis LEBRETON et Thierry FOUSTEL (OPEX, ancien militaire d'Active)

Date à retenir : dimanche 15 novembre, commémoration de l'armistice de la grande guerre. A l'issue de la messe, dépôt de gerbe au monument aux morts avec la participation de la fanfare, lecture des messages puis remise de décorations. Afin de maintenir le devoir de mémoire et de donner un caractère plus solennel à cette cérémonie, la présence d'un bon groupe d'écoliers est vivement souhaitée et attendue.

Le Football Table Quédillacais

Beaucoup se sont déjà essayés au baby-foot, soit dans les bars, soit à l'école, soit dans des complexes ludiques. Mais aujourd'hui, dans ces mêmes lieux, vous trouverez de moins en moins les équipements nécessaires à la pratique de ce sport particulier. C'est pourquoi de nombreux clubs ont vu le jour afin qu'il ne sombre pas dans l'oubli.

Les nouvelles structures mises en place s'accompagnent d'un accueil dans des espaces dédiés et conviviaux, avec des tables homologuées et une équipe d'encadrants au service des débutants ou des plus expérimentés évoluant au sein de la Ligue Sportive. Les uns apprennent, tandis que les autres perfectionnent leur technique, participant aux tournois interclubs organisés très régulièrement en lien avec la Ligue Régionale de l'Ouest du Football de Table. C'est pour tous l'occasion de se rencontrer, de partager une passion commune et aussi de découvrir le savoir-faire d'autres joueurs. Les plus chevronnés peuvent même s'engager dans les épreuves très relevées des tournois nationaux.

A ce jour, une bonne douzaine de clubs sont recensés, et, comme à son habitude, Quédillac va se trouver prochainement au cœur du dispositif.



Ouvert à tous, Le Football Table Quédillacais est un club rassemblant les mordus de baby-foot qui s'y adonnent en formule loisir ou en formule compétition.

En attendant qu'une salle devienne disponible dans la commune, les adeptes quédillacais s'entraînent à Saint Jouan-de-l'Isle, 3 rue du pont des 3 arches, salle du bas du restaurant La Cantine de Joshua, le lundi et le jeudi soir de 18H à 22H00 (parking de l'église).

Pour information, le prix à l'année de la licence loisir a été fixé à 40€. La licence compétition, quant à elle, d'un montant de 60€, présente l'avantage de donner accès aux championnats officiels.

Une précision : la prochaine saison démarrera le 1er janvier 2016, ce qui laissera à chacun le temps de peaufiner son niveau durant tout un semestre. Le dimanche 20 septembre, un tournoi découverte est prévu, particulièrement à l'intention des non-licenciés. Venez nombreux vous mesurer aux plus expérimentés !

Vous pouvez dès à présent nous retrouver sur ce lien : www.facebook.com/quedillacbabyfoot afin de suivre la vie du club et de connaître les dernières actualités du Football de Table.

État Civil

Naissances

- CHANTREL Anton, né le 16/01/2015, domicilié « La Heuzelais »
- COLIN Iness, née le 24/01/2015, domiciliée « Launay »
- SALIOT OYER Anna, née le 10/02/2015, domiciliée « Le Pré Jugault »
- VEILLON Eléonore, née le 11/03/2015, domiciliée « 20 rue de Rennes »
- PHILIPPE Mathys, né le 24/03/2015, domicilié « 32 rue de Rennes »
- GENAITAY Ambre, née le 08/04/2015, domiciliée « La Gaudichais »
- CHIFFAIN Zoéla, née le 08/04/2015, domiciliée « 3 allée des Camélias »
- LERAY Amaury, né le 27/05/2015, domicilié « La Gérardais »

Décès

- 08/02/2015 CORBIN née LEBLANC Suzanne (97 ans)
- 24/02/2015 TOSTIVINT née GUITTON Paulette (72 ans)
- 09/03/2015 GENDROT née CREPEL Anna (89 ans)
- 29/03/2015 RIGOLLÉ née BIZETTE Louise (96 ans)
- 26/04/2015 GILLET Emile (82 ans)
- 22/05/2015 MONBOUSSIN Pierre (83 ans)
- 25/05/2015 PATTIER née GERNIGON Louise (94 ans)

Mariages

- 18/04/2015 DALLACASA Loïc et MASSART Cindy

Noces d'or

Le 9 mai 2015, Louisa et Marcel UDIN célébraient leurs noces d'or. Entourés de leurs famille et amis, c'est avec émotion et bonheur qu'ils ont partagé ce moment mémorable.



URBANISME

Déclarations préalables accordées

- VITRE Mickaël 11 rue de la Plante
Aménagement extérieur, clôture et ravalement
- SICOT Sébastien 2 allée des Genêts
Installation de 2 fenêtres de toit dans le grenier
- DAVY Emilienne Rue de Rennes
Division de parcelle
- PICAUT Fabien La Ville Gendrot
Construction d'un abri de jardin
- MOISON Vincent La Haye Juguet
Changement des ouvertures
- LEVREL Francis 53 rue de Rennes
Changement des ouvertures
- ZAOUAM ZORGANI Martine - 6 rue de Saint Briec
Ravalement et clôture ; remplacement de la porte et de fenêtres en bois par du PVC blanc
- TRAVERS Guillaume - 20 bis rue de Rennes
Construction d'un abri de jardin
- PIEDVACHE Louis - 1 allée des Tisserands
Création d'une clôture
- BOUIN Jean-Noël - 7 allée des Rosiers
Création d'une fenêtre de toit
- Conseil Départemental d'Ille et Vilaine
Centre de secours rue de St Briec
Pose de deux fenêtres de toit
- Commune de Quédillac - Route de Médréac
Extension des vestiaires

Permis de construire accordés

- LEBRETON Franck - 11 allée des Camélias
Construction d'un abri de jardin
- EARL HERVÉ - Jean-Yves et Laurence HERVÉ
La Ville Crossais - Extension d'une stabulation et construction d'un appentis
- GAEC DE LA VILLE MAGOUËT - Jean-Michel RENAULT
La Ville Magouët - Construction d'une porcherie, couverture d'un local embarquement, construction d'un local embarquement et d'un hangar
- Mairie de Quédillac - 19, rue de Rennes
Restructuration, extension et mise aux normes d'accessibilité

Le Java's

J comme Julien. A comme Ageneau. V comme Virginie. 'S pour les enfants. C'est en reliant toutes ces lettres qu'on obtient l'appellation JAVA'S.



Succédant à Yann Durocher, Julien et Virginie se sont donc installés le 14 février 2015 dans ce café situé à deux pas de l'église et qui paraît avoir toujours existé, puisque les plus vieux Quédillacais eux-mêmes reconnaissent l'avoir toujours connu. En quelque sorte, un des seuls cafés rescapés du grand naufrage des années 50, où le bourg de Quédillac a perdu une bonne quinzaine de ces mêmes établissements qui étaient très florissants il y a seulement un siècle.

Julien et Virginie sont arrivés là et pourtant rien ne semblait les y prédestiner.

Julien est un touche-à-tout, détenteur de plusieurs BEP: pâtisserie, vente, technique du froid... Victime d'un grave accident et forcé de se reconvertir, il s'est alors orienté vers la profession de serveur en restauration, puis de responsable de salle en crêperie.

Virginie a suivi une formation paramédicale. Après avoir exercé comme ambulancière puis aide-soignante durant dix ans, elle a bifurqué vers le métier de crêpière, dont elle a découvert tous les secrets en participant à des stages spécifiques et en apprenant aussi sur le tas.

A Quédillac, Julien et Virginie essaient de diversifier leurs activités. Bien évidemment le bar, le tabac, les journaux locaux, mais aussi les repas ouvriers en semaine et la crêperie les samedi midi, samedi soir et dimanche midi.

Ils innovent également avec une soirée à thème par mois : chasse au trésor, soirée créole, concert pour la fête de la musique par exemple. Des soirées-traiteurs sont également possibles (salle ouvrant dans la cour arrière) pour des fêtes de famille en particulier.

Au Java's, la convivialité est de mise. Julien et Virginie aiment partager leur bonne humeur avec les clients qui leur rendent bien.

Le Relais de la Rance

Le changement dans la continuité

Après avoir passé pratiquement toute leur carrière au sein de l'établissement et s'être constamment remises en question pour qu'il devienne ce qu'il est aujourd'hui, les familles Guitton-Chevrier ont décidé de passer la main en laissant les clés...

Adeline, Laurent et toute l'équipe vous accueillent, imprégnés de l'esprit de la maison. La fraîcheur, l'authenticité et la qualité restent à l'ordre du jour. C'est la marque de fabrique et l'emblème du relais. Ce passage de témoin n'est pas la fin de l'histoire. C'est une nouvelle qui s'écrit... avec vous.

Tel est le texte qui figure sur les menus du restaurant et que vous pourrez lire en attendant qu'on vous serve le traditionnel cocktail maison, suivi de bons petits plats amoureusement mitonnés pour vous, rien que pour vous...

Laurent, la cinquantaine, après son apprentissage en Normandie, puis quelques saisons sur la côte et un passage-éclair dans des restaurants parisiens, a fini par poser ses valises au Relais de la Rance en 1990. 25 ans déjà !

Adeline, enfant du pays, a été formée au Lycée hôtelier de Saint-Méen-le-Grand, où elle a décroché un bac option cuisine, tout en étant déjà titulaire du BEP de cette même spécialité, ainsi que d'un autre BEP service en salle. Quelques mois d'apprentissage du côté de Saint-Jouandes-Guérets, puis arrivée au Relais de la Rance également, où elle a exercé durant trois ans en qualité de salariée.

Forts de leur solide expérience et encouragés par leur famille, Adeline et Laurent, co-gérants, se sont donc lancés dans la grande aventure en reprenant le Relais de la Rance. Tout bon pour Quédillac évidemment.

Petit à petit ils relookent les lieux, change les décors et font évoluer les menus en apportant leur touche personnelle. Ils sont entourés d'une équipe dynamique, leur deuxième famille comme ils disent, avec laquelle ils entretiennent les meilleures relations. La confiance et le sérieux à la fois. Repas de famille, baptêmes, communions, anniversaires, repas d'affaires, séminaires, on peut tout faire au Relais de la Rance. Coffrets-cadeaux proposés également à la cave et au restaurant, quel que soit votre budget. Hôtel ouvert sans interruption. Restaurant du mardi midi au dimanche midi.



Repas du CCAS

C'est toujours avec plaisir que les membres du CCAS organisent le repas de nos aînés.

Rendez-vous le dimanche 27 septembre pour un après-midi de détente et de convivialité.

Au programme :

10h30 : Messe à QUEDILLAC

12h15 : Repas servi à la salle polyvalente

Ce repas est proposé aux personnes de plus de 70 ans moyennant une participation de 5 € à régler lors de la réservation en mairie.

Un transport peut être organisé pour celles et ceux qui rencontreraient des difficultés à se déplacer (prendre contact avec la mairie)

INSCRIPTION EN MAIRIE AVANT LE 19 SEPTEMBRE 2015

BANQUET DES CLASSES 5

Vous faites partie des classes 5,
Réservez votre journée, on compte sur vous
Le samedi 29 août 2015

Messe à 10h30 – Photo à 11h30 - Banquet à 13 h
Galette – saucisse à 19 h et Bal à 21h30
Contacts : 06 78 48 36 80

Recrudescence d'animaux en divagation sur la voie et les espaces publics

Une augmentation de chats et de chiens errants a été constatée sur le territoire communal. Il est interdit de laisser divaguer les chiens et chats sur la voie publique et dans les espaces publics conformément à l'arrêté municipal du 15 février 2011.

Tout chien circulant sur la voie publique doit obligatoirement être tenu en laisse et porteur d'un collier sur lequel sont gravés les nom et adresse de son propriétaire. Les chiens et chats errants saisis à Quédillac sont conduits à la fourrière animale. La commune a souscrit un contrat avec Chenil service, une société spécialisée dans la capture et le ramassage d'animaux.

Piscine

A PARTIR DU 6 JUILLET JUSQU'AU 28 AOUT 2015

LES HORAIRES SERONT LES SUIVANTES :

Lundi au vendredi 14 h 30 à 17 h 30
La piscine sera fermée le 14 juillet

TARIFS

Enfant (-16 ans) : 1,90 €
Adulte : 2,30 €
Carnet de 10 entrées enfant : 16,90 €
Carnet de 10 entrées adulte : 20,00 €



Le bruit de voisinage

La période est propice à la tonte des pelouses : il est utile de rappeler les limitations liées à la réglementation sur les bruits de voisinage. Les travaux de bricolages ou de jardinages réalisés par les particuliers à l'aide d'engins à moteurs thermique ou électrique ne peuvent être réalisés que les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30. Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h. Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h (arrêté préfectoral du 10 juillet 2000).

D'autre part, à l'occasion d'une fête familiale ou autre, il est souhaitable d'avertir les voisins au préalable.

Forum des associations : 5^{ème} édition



Vie locale

Calendrier des fêtes

Date	Événement	Lieu	Organisateur
vendredi 7 août 2015	Centre aéré - Fin	Salles de réunion	Familles Rurales
dimanche 16 août 2015	Paris-Brest-Paris - Début	Salle polyvalente	
jeudi 20 août 2015	Paris-Brest-Paris - Fin	Salle polyvalente	
samedi 29 août 2015	Repas	Salle polyvalente	Classes 5
dimanche 30 août 2015	Fête de la Villée	La Villée	SEPQ Fanfare
vendredi 4 septembre 2015	Assemblée Générale	Salle Jean-le-Duc	SEPQ Twirling
samedi 19 septembre 2015	Championnat	Salle polyvalente	UPMQ
mercredi 23 septembre 2015	Assemblée générale	Salle des asso	SEPQ Jumelage
dimanche 27 septembre 2015	Repas annuel	Salle polyvalente	CCAS
samedi 3 octobre 2015	Championnat	Salle polyvalente	UPMQ
samedi 17 octobre 2015	Choucroute de la mer	Salle polyvalente	Comité des fêtes/ Volley
dimanche 18 octobre 2015	Gentleman Quédillac	Extérieur	Dynamic Club
vendredi 23 octobre 2015	Assemblée Générale	salle Jean-le-Duc	Dynamic Club
samedi 24 octobre 2015	Assemblée générale	Salle Jean-le-Duc	SEPQ Cyclo
vendredi 30 octobre 2015	Concours de belote	Salle polyvalente	Club des Retraités
samedi 7 novembre 2015	Championnat	Salle polyvalente	UPMQ
samedi 14 novembre 2015	Sainte-Cécile concert	Salle polyvalente	SEPQ Fanfare
samedi 21 novembre 2015	Potée	Salle polyvalente	Chasseurs
dimanche 22 novembre 2015	Sainte-Cécile	Salle Jean-le-Duc	SEPQ Fanfare
vendredi 27 novembre 2015	Concours de palets / Téléthon	Salle polyvalente	Club des Retraités
samedi 28 novembre 2015	Sainte Barbe	Salle Jean-le-Duc	Sapeurs Pompiers
samedi 28 novembre 2015	Championnat	Salle polyvalente	UPMQ
dimanche 29 novembre 2015	Loto	Salle polyvalente	SEPQ
samedi 5 décembre 2015	Assemblée générale	Extérieur	Comité des fêtes
dimanche 6 décembre 2015	Elections régionales		
samedi 12 décembre 2015	Arbre de Noël	Salle polyvalente	A.P.E.L.
samedi 12 décembre 2015	Championnat	Salle polyvalente	UPMQ
dimanche 13 décembre 2015	Elections régionales		
jeudi 17 décembre 2015	Assemblée générale	Salle polyvalente	Club des Retraités

En route vers la 6^e



Debout de gauche à droite :

*Chloé Bourcereau (enseignante), Raphaël Picaut, Noa Bizette, Alban Chatelet,
Coline Peila-Binet, Léna Guehenneuc, Merri Minard, Noémie Sourceaux,
Chloé Guérin, Rafael Cardoso.*

Accroupis de gauche à droite :

*Mathéo Barbier, Héloïse Régeard, Anne Jouet, Audélia Vitre, Martin Crespel,
Lorette Chollet, Ronan Vilboux, Guillaume Bazin, Angèle Guillaume-Petre.*

MAIRIE DE QUEDILLAC - Rue de Rennes 35290 QUEDILLAC - Tél. 02 99 06 20 25
Courriel : quedillac@wanadoo.fr Directeur de la publication : Hubert LORAND, Maire
Responsable : Carine PEILA-BINET : adjointe à la communication
Commission communication : Joseph VERGER, Christine BOUGAULT, Blandine REGEARD, Christine LEPEIGNEUL.